

BONNET (LOUIS-ÉUGÈNE), sénateur de 1876 à 1885, né à Jujurieux (Ain), le 6 octobre 1815, se fit recevoir à Paris docteur en médecine, fut attaché quelque temps aux hôpitaux de Lyon comme interne chirurgien et alla exercer sa profession dans son pays natal. Conseiller général du canton de Poacin, il fut élu sénateur de l'Ain, le 30 janvier 1876, le 1^{er} sur 2, par 350 voix sur 541 votants. Il fit partie de la gauche modérée du Sénat, vota (juin 1877), contre la dissolution de la Chambre des députés, et combattit avec la minorité républicaine le gouvernement du Seize-Mai, dont son frère, M. Jules Bonnet, devait être, sans succès, le candidat officiel aux élections du 14 octobre, dans l'arrondissement de Nantua. Il soutint en 1879 le ministère Dufaure; se prononça le 9 mars 1880, pour l'article 7 du projet Ferry sur la liberté de l'enseignement supérieur; le 9 juillet, pour le projet tendant à donner le caractère et les effets de l'amnistie aux grâces accordées à des condamnés de la Commune; en décembre 1882, pour la nouvelle loi sur le serment judiciaire; en février 1883, pour le projet de loi sur l'expulsion des princes; en 1884, pour le rétablissement du divorce. Il ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 25 janvier 1885.

BONNET DE LESCURE (ANTOINE), député de 1824 à 1827, né à Marvejols (Lozère), le 12 décembre 1777, mort le 28 août 1849, était ingénieur des constructions navales. Membre du conseil général de la Lozère, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur par la faveur du duc d'Angoulême (14 mars 1815), il se présenta, pour la première fois, aux élections à la Chambre des députés, le 28 janvier 1822, dans le 2^e arrondissement de la Charente-Inférieure (Rochefort); mais il échoua avec 66 voix contre 162 accordées à son concurrent élu, Audry de Puyravault. Bonnet de Lescure n'entra au Parlement que le 25 février 1824; il obtint alors 226 voix (323 votants, 370 inscrits), et fit partie jusqu'en 1827 de la majorité royaliste et ministérielle. Le 8 novembre 1824, il écrivait à son collègue Agier la lettre suivante: « J'ai écrit confidentiellement à M. le garde des sceaux. Je lui ai exposé ce que vous savez aussi bien que moi: combien il était difficile, dans ce département, d'obtenir des élections qui n'envoyassent pas du renfort au côté gauche. Le seul moyen de combattre ces dispositions fâcheuses, c'est d'accorder quelques grâces sur la demande des députés. Le tribunal de commerce s'intéresse à la conservation de Lescure, (c'était un huissier qui avait été révoqué), il me l'a recommandé. On reconnaît dans cette occasion l'utilité d'un député qui n'appartient pas à l'opposition, s'il obtenait du ministère une faveur qui est désirée par tous nos négociants. » « S'il vote pour les ministres, écrivait à son sujet la *Biographie des députés de la Chambre septennale*, peut-être ne croit-il pas faire mal; et s'il est ministériel, peut-être encore ne l'est-il pas exprès; car, s'il arrivait qu'il échappât à M. de Villèle comme membre du conseil général, ne serait-il pas rattrapé par M. de Chabrol comme ingénieur des constructions navales? » Aux élections de 1827, Bonnet de Lescure échoua avec 108 voix seulement contre 138 données au candidat libéral Audry de Puyravault; il ne fut pas plus heureux le 23 juin 1830, contre le même concurrent.

BONNET DE MAUTRU (PIERRE-LOUIS), député à l'Assemblée législative de 1791, et membre de la Convention nationale, dates de

naissance et de mort inconnues. Maire de Chen, il fut élu, le 9 septembre 1791, député du Calvados à l'Assemblée législative par 250 voix sur 482 votants, sans s'y faire remarquer. Envoyé ensuite à la Convention nationale, par 508 voix sur 641 votants, il vota la mort de Louis XVI, « avec l'amendement de Maille », mais ne joua là encore aucun rôle important. Après la session, il fut nommé commissaire du Directoire exécutif dans le Calvados.

BONNET DE TREYCHES (ANTOINE-JOSEPH) député à l'Assemblée constituante de 1789, né le 29 septembre 1722, mort à Grazac (Haute-Loire), en 1809, était juge-mage, puis lieutenant général de la sénéchaussée de Puy-en-Velay, quand il fut élu, le 4 avril 1789, par cette sénéchaussée, député du tiers aux États-Généraux. Il y défendit avec modération les idées nouvelles. Les rares biographes qui ont parlé de lui l'ont tous confondu avec son fils: L. p. bas) Joseph-Balthazar Bonnet de Treyches.

BONNET DE TREYCHES (JOSEPH-BALTHAZAR), fils du précédent, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de 1810 à 1815, et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Joures (Haute-Loire), le 28 mars 1757, mort à Paris, le 28 août 1828, était avocat dans son pays quand éclata la Révolution; en 1791, il fut nommé juge de paix du canton de Monistrol, puis administrateur du département. Député de la Haute-Loire à la Convention nationale (5 septembre 1792), il vota la mort de Louis XVI, quoique ne siégeant pas à la Montagne, fut envoyé en mission en Normandie, puis rappelé. Avant pris parti pour les Girondins, il fut mis hors la loi au 31 mai; mais il parvint à s'échapper de Paris, erra pendant 18 mois, et entra à la Convention après le 9 thermidor. Pendant cette période, sur l'ordre des représentants Faure et Lacoste en mission en Auvergne, il avait été brûlé en effigie, au Puy, comme complice de Dumouriez. Il fut alors envoyé en mission dans le département de la Loire, et réprima un mouvement contre-révolutionnaire à Chevière. Le 22 vendémiaire an IV, il passa au Conseil des Cinq-Cents, où le département de la Haute-Loire le nomma député par 135 voix sur 177 votants. Il se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, devint, sous l'Empire (1809), président du collège électoral d'Yssingeaux, et fut choisi pour député de la Haute-Loire au Corps législatif par le Sénat conservateur, le 10 août 1810; il y soutint la politique de Napoléon; il était alors le seul régicide siégeant au Corps législatif, et il donna sa démission quelques jours avant la séance d'ouverture présidée par Louis XVIII, le 4 juin 1814. Le 11 mai 1815, l'arrondissement d'Yssingeaux l'éut à la Chambre des Cent-Jours. Bonnet de Treyches était un publiciste d'un certain renom. Attaché quelque temps, dans l'intervalle de ses fonctions de législateur, à la comptabilité de l'Opéra de Paris, il publia sur ce théâtre: *De l'Opéra* (an XII). On a de lui un mémoire (1804) intitulé: *Du Gouvernement héréditaire et de l'influence de l'autorité d'un seul sur les arts*; un *Mémoire théorique et pratique sur les moyens d'assurer la police des passeports* (an VII), et des *Observations sur la librairie et les arts et professions qui en dépendent* (1808).

BONNET-DUVERDIER (ÉDOUARD-GUILLAUME), député de 1877 à 1882, né à Cadouin (Dordogne), le 13 septembre 1824, mort à Paris, le

24 novembre 1882, étudia quelque temps la médecine et s'adonna à l'enseignement. Il prit une part active avec Bandin, dont il était l'ami, au mouvement républicain de 1848. Proscrit après l'affaire du 13 juin 1849, dite du Conservatoire des arts et métiers, où il se trouvait à côté de Pedra-Rollin, il se retira à Jersey. Il y vécut plusieurs années, collaborant à divers journaux démocratiques, tels que la *Sentinelle du peuple*, dont il fut le directeur, et l'*Homme*, qu'il fonda avec Ribeyrolles. Bonnet-Duverdier ne rentra en France qu'au lendemain du 4 septembre 1870. Il devint, en 1871, administrateur du journal le *Peuple souverain*, et en avril 1873, il soutint, comme président du congrès démocratique de la Seine, la candidature de M. Barodet. Élu membre du conseil municipal de Paris en novembre 1874, pour le quartier Sainte-Marguerite (11^e arrondissement), en remplacement de M. Ranc, démissionnaire, il prit une part importante aux travaux du conseil, qui le choisit, en 1875, pour son vice-président. Aux élections législatives du 20 février 1876, Bonnet-Duverdier, qui s'était nettement prononcé contre la politique « opportuniste » et contre la Constitution de 1875, obtint dans le 3^e arrondissement de Paris, comme candidat républicain intransigeant, et sans avoir posé sa candidature, 455 voix contre M. Spuller, opportuniste, élu par 12,043 voix. Bonnet-Duverdier se présenta le 9 avril de la même année à l'élection complémentaire qui eut lieu pour remplacer Louis Blanc dans la 1^{re} circonscription de Saint-Denis (Louis Blanc avait opté pour le 5^e arrondissement); il réunit alors 5,765 voix contre 6,308 accordées à M. Camille Sée, élu. Nommé président du conseil municipal de Paris en 1877, Bonnet-Duverdier, au cours d'un voyage officiel qu'il fit à Londres en cette qualité, accepta un banquet que lui offrirent des proscrits de la Commune de 1871. Il présidait encore le conseil municipal lorsque, peu de jours après le coup d'État du 16 mai, dans une réunion privée tenue à Saint-Denis, il fit un discours où le maréchal de Mac-Mahon était personnellement attaqué et qui se terminait ainsi : « Lutons d'abord avec les armes... puis il y a le moyen que vous connaissez. » Et Bonnet-Duverdier, a-t-on assuré, compléta sa pensée en faisant le geste d'un homme qui tire un coup de feu. Dénoncé aussitôt par la presse officielle, il fut arrêté le 1^{er} juin sous la prévention d'offenses et de menaces envers le président de la République, puis condamné à 15 mois de prison et 2,000 francs d'amende. Tandis qu'il subissait cette peine, le comité central de la 2^e circonscription de Lyon, ayant rejeté la candidature de M. François Ordinaire, député sortant, un des 363, choisit comme candidat Bonnet-Duverdier qui fut élu par 15,193 voix (19,937 votants, 24,524 inscrits), contre 1,832 à M. Ordinaire et 2,668 à M. Desgrange, candidat bonapartiste.

Le nouveau député sortit de prison et alla siéger à l'extrême gauche de la Chambre des députés, avec laquelle il vota constamment, mais sans jamais aborder la tribune, bien qu'il fût doué d'un réel talent de parole. Un incident qui fit assez de bruit avait motivé cette attitude. Au mois de janvier 1878, le conseil d'administration d'une école laïque du 9^e arrondissement porta contre Bonnet-Duverdier une accusation des plus graves, relativement à l'emploi de fonds votés par le conseil municipal pour subventionner une bibliothèque populaire. Bonnet-Duverdier protesta; un jury d'honneur fut constitué, et ce jury, composé de MM. Charles Floquet, Horace de Choiseul, Madier de

Montjau, Langlois et Albert Joly, déclara que c'était « librement et irrévocablement que M. Bonnet-Duverdier avait remis entre les mains de MM. Vazelle, X. Langlois et Vézin, délégués du conseil d'administration de l'école, sa démission de représentant du Rhône à la Chambre des députés, et qu'il n'y avait pas lieu de la retirer. »

Bonnet-Duverdier la reprit cependant et porta la question devant ses électeurs. Après avoir entendu ses explications, la réunion organisée par les membres de son ancien comité électoral déclara que « le citoyen Bonnet-Duverdier conservait toute sa confiance. » Il continua donc de siéger à la Chambre, et, le 21 août 1881 fut réélu par deux circonscriptions de Lyon : par la 2^e, avec 6,536 voix (13,315 votants, 19,943 inscrits), contre 6,345 à M. Thiers, et 154 à M. Lagrange; et par la 3^e, avec 5,164 voix (10,168 votants, 14,565 inscrits), contre 4,882 à M. Crestin. Il opta pour la 2^e circonscription, reprit son siège sur les bancs de l'extrême gauche, vota contre les ministères Duclerc et Gambetta, et soutint de ses votes chacun des articles de son programme radical socialiste.

BONNEVAL (GERMAIN), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention nationale, né à Juvéise (Meurthe), le 28 janvier 1738, mort à Ogéville (Meurthe), en 1812, était cultivateur à Ogéville. Il fut, le 3 septembre 1791, élu député de la Meurthe à l'Assemblée législative, par 220 voix sur 379 votants, et siégea dans la majorité. Nommé membre de la Convention, le 5 septembre 1792, pour le même département, avec 390 voix sur 485 votants, il n'y prit la parole que pour voter « la mort » dans le procès de Louis XVI. Il avait été administrateur de son département.

BONNEVAL (ANATOLE-FERDINAND-MARIE, VICOMTE DE), député depuis 1885, né à Bourges (Cher), le 5 novembre 1838, fut, pendant la guerre franco-allemande, capitaine adjudant-major des mobilisés du Cher puis lors de la formation de l'armée territoriale, nommé chef de bataillon au 61^e régiment. Propriétaire à Issoudun, et membre de la minorité conservatrice du conseil municipal de cette ville, il fut candidat monarchiste aux élections législatives du 4 octobre 1885, dans le département de l'Indre, et passa, le 5^e et dernier de la liste, avec 35,170 voix (63,748 votants, 83,936 inscrits). M. de Bonneval n'a jamais abordé la tribune; il s'est borné à voter avec la droite.

BONNEVAL-DOULLÉE (PHILIPPE-ARMAND, COMTE DE), né à Farges (Cher), le 22 octobre 1773, mort à Bourges (Cher), le 22 juin 1840, était issu d'une vieille famille du Limousin, à laquelle appartint Claude-Alexandre de Bonneval, d'abord officier français, que son humeur aventureuse conduisit en Turquie, où il embrassa l'islamisme, et devint pacha à trois queues et gouverneur de la Roumélie. Le comte Armand de Bonneval-Doullée était de la branche cadette de cette maison. Conseiller général du Cher sous la Restauration et maire de Bourges, très dévoué à la cause royaliste, il fut appelé par Charles X, le 5 novembre 1827, à la Chambre des pairs. Il y siégea, dit un biographe légitimiste « jusqu'à la fatale révolution de 1830, qui, déracinant violemment le trône vénéré des fils de saint Louis, vint jeter le trouble et la désolation dans tous les coeurs honnêtes. » M. de Bonneval vota naturellement avec les plus fermes défenseurs de la branche

ainée, et soutint le ministère Polignac. La révolution de 1830 le rendit à la vie privée.

BONNEVILLE (NICOLAS, COMTE DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Chamblac (Eure), le 18 décembre 1732, mort à Chamblac en 1806, portait le même nom, sans être de la même famille que son compatriote le publiciste girondin Nicolas de Bonneville, d'Yvreux (1760-1828), imprimeur du *Cercle social*. Le comte de Bonneville suivit la carrière militaire, il était maréchal de camp à l'époque de la Révolution. Il fut, le 27 mars 1789, élu député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage d'Yvreux. Favorable aux idées nouvelles, il servit à l'armée du Nord, en 1793, comme officier supérieur, mais dut bientôt obéir au décret qui interdisait aux nobles toute fonction publique. Sous le Consulat, il devint membre et président du conseil général de l'Eure.

BONNIER D'ALCO (ANGE-ELISABETH-LOUIS-ALEXANDRE), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Montpellier (Hérault), en 1750, tué sur la route de Rastadt, le 19 avril 1799, était fils d'un président à la Cour des comptes de Montpellier, et était lui-même président de la Chambre des aides de cette ville. A l'époque de la Révolution, il fut nommé par le département de l'Hérault député à l'Assemblée législative, le 6 septembre 1791, par 251 voix sur 453 votants. A la Convention nationale, où l'on voya son département, le 4 septembre 1792, par 400 voix sur 487 votants, il ne siégea pas à la Montagne et vota cependant la mort de Louis XVI : « D'après la nature du crime, dit-il, et pour la sûreté de la République, je vote pour la peine de mort. » Employé par le Directoire dans la diplomatie, il assista, en septembre 1797, aux conférences tenues sans succès à Lille avec lord Malmesbury. Au mois de novembre suivant, il passa au congrès de Rastadt, et devint bientôt le chef de la mission française. Vers la même époque, le 24 germinal an VI, il fut élu député de l'Hérault au Conseil des Anciens, et réélu le 25 germinal an VII. Le Conseil des Cinq-Cents avait pris une résolution pour l'éliminer, attendu qu'il ne pouvait être à la fois législateur et ministre plénipotentiaire; cette résolution fut rejetée par le Conseil des Anciens. Jomini, dans son histoire des *Guerres de la Révolution*, a raconté ainsi qu'il suit, la mission diplomatique de Bonnier : « En entrant en Souabe, Jourdan avait déclaré Rastadt ville neutre et donné une sauvegarde au congrès. Cette situation favorisait les desseins de la France, qui voulait détacher les princes de l'Empire de l'alliance de l'Autriche. Déjà la tournure des négociations promettait au Directoire un plein succès, quand la bataille de Stockach et la retraite de l'armée du Danube firent tout à coup pencher la balance du côté du vainqueur. Dès lors aussi le cabinet de Vienne prétendit régler le sort du midi de l'Allemagne. Désirant connaître jusqu'à quel point les princes de l'Empire s'étaient avancés vis-à-vis du Directoire, il chargea le comte de Lehrbach, son ministre plénipotentiaire, d'aviser aux moyens de se procurer leur correspondance avec les négociateurs républicains. Celui-ci n'en trouva pas de plus sûr que de faire enlever le caisson de la légation française au moment de la rupture du congrès, et fut autorisé par sa cour à requérir du prince Charles les troupes nécessaires à ce coup de

main. L'archiduc les refusa d'abord, objectant que ses soldats ne devaient pas se mêler d'affaires diplomatiques; mais le comte de Lehrbach ayant exhibé de nouveaux ordres, l'archiduc fut obligé de mettre à sa disposition un détachement de hussards de Szeckler. Le colonel de ce corps fut mis dans la confiance. L'officier chargé de l'expédition devait seulement enlever le caisson de la chancellerie, en extraire les papiers, et, par occasion, administrer la bastonnade à Jean Debry et Bonnier, en punition de la hauteur qu'ils avaient mise dans leurs relations diplomatiques. Roberjot, ancien condisciple du ministre autrichien et lié d'amitié avec lui, avait été nominativement excepté de cette dernière mesure.

« Après le départ du comte de Lehrbach, qui alla attendre dans les environs le succès de ses manœuvres, les hussards vinrent rôder autour de Rastadt; le congrès, ayant adressé des réclamations qui ne furent point écoutées, se hâta de se dissoudre. Les plénipotentiaires devaient se retirer le 28 avril; mais dans la soirée du 19 ils furent sommés de partir sur-le-champ. Ils se mirent donc en route la même nuit pour Strashourg. A peine étaient-ils sortis de Rastadt, que les hussards, à l'aide de leur proie, enveloppèrent les voitures; mais oubliant leur consigne, ces soldats, ivres pour la plupart, frappèrent les envoyés, sans distinction de personnes, du tranchant de leurs sabres, et laissèrent sur place Bonnier et Roberjot, son collègue. L'autre envoyé, Jean Debry, blessé au bras et à la tête, se sauva par miracle, et alla, au point du jour, chercher un asile chez le ministre de Prusse. » (*Guerres de la Révolution*, t. XI.)

Cet attentat contre le droit des gens excita une colère unanime en France. A la séance du 21 floréal an VII, sur le rapport de Baillet, le Conseil des Cinq-Cents, décida que le crime serait dénoncé à tous les gouvernements; qu'une fête funèbre en l'honneur des ministres Bonnier et Roberjot serait instituée, et que l'inscription commémorative placée dans tous les lieux publics. L'éloge de Bonnier fut prononcé par Curée. Enfin il fut décrété que pendant deux ans, la place de Bonnier au Conseil des Anciens resterait vacante et convertie en crêpe, et qu'à l'ouverture de chaque séance, le président rappellerait à l'Assemblée l'acte odieux dont l'empereur s'était rendu coupable : « Que le sang des ministres français, assassinés à Rastadt, disait le président à l'appel de son nom, retombe sur la maison d'Autriche. » — On doit à Bonnier des *Recherches historiques et politiques sur Malte* (1798).

BONNIÈRES (DE). — Voy. DEBONNIÈRES.

BONNIN (FRANÇOIS-URBAIN-CÉLESTE), député de 1839 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Nouaillé (Vienne), le 10 mars 1795, mort à Civray, (Vienne), le 17 mars 1862, étudia le droit à Poitiers, succéda en 1821 à son père qui était notaire à Voulesme dans la Vienne, et s'occupa en même temps avec zèle de politique libérale. Il fut un des promoteurs de la candidature et du succès électoral du général Demarçay, fit partie, après juillet 1830, de l'association nationale pour l'expulsion à perpétuité de la branche aînée des Bourbons, et publia quelques études sur des questions agricoles et économiques.

A la mort de Demarçay, le 3^e collège électoral de la Vienne (Civray), ayant dû élire un

n nouveau député, fit choix de M. Bommin, qui avait adressé aux électeurs cette déclaration :

« — Le rôle de solliciteur est en dehors de mon caractère, et irait mal à mes habitudes. Je n'accepterai ni places, ni fonctions, ni honneurs, ni distinctions. Mon ambition est de servir le pays, la France, l'humanité, et la liberté dont la saine intelligence doit un jour vivifier le monde. »

Arrivé au Parlement, Bommin prit place à gauche, vota avec Odilon Barrot et l'opposition dynastique, désapprouva l'adresse de 1841, appuya la proposition de loi relative au travail des enfants dans les manufactures, ainsi que plusieurs propositions d'utilité publique. Il fut nommé, en 1840, secrétaire du comité agricole qui s'était formé dans le sein de la Chambre et à l'organisation duquel il avait coopéré. Réélu le 9 juillet 1842, par 136 voix (223 votants, 288 inscrits), et le 1^{er} août 1846, par 156 voix (280 votants, 330 inscrits), contre 120 à M. Bourlon, il continua de voter avec l'opposition, notamment contre l'indemnité Pritchard (1845); il combattit Guizot et s'associa (février 1848) à la demande de mise en accusation de ce ministre.

Republicain modéré, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Vienne à l'Assemblée constituante, par 49,909 voix sur 70,722 votants, et vota pour le gouvernement de Cavaignac, tout en se rapprochant parfois des républicains plus avancés. Il se prononça : le 9 août 1848, pour le rétablissement du cautionnement; le 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière; le 1^{er} septembre, contre le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort; le 4 octobre, pour l'incomptabilité des fonctions; le 7 octobre, contre l'amendement Grévy; le 21 octobre, pour l'abolition du remplacement militaire; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 25 novembre, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; le 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, contre la proposition Râteau; le 21 mars, contre l'interdiction des clubs. Adversaire de L.-N. Bonaparte et de ses ministres, il vota : le 16 avril 1849, contre les crédits de l'expédition de Rome; le 14 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons; et le 26 mai, pour la mise en liberté des transportés.

M. Bommin ne fit pas partie de l'Assemblée législative.

BONNOT (JEAN-FRANÇOIS), député au Corps législatif de l'an X à 1811, né à Briançon (Hautes-Alpes), le 18 août 1766, mort à Grenoble (Isère), le 1^{er} septembre 1842, était fils d'un subdélégué de l'intendance. Il se déclara pour la Révolution, et fut envoyé par sa ville natale à la Fédération de 1790. Il était alors avocat à Briançon. Maire de cette ville en 1791, il devint bientôt membre de l'administration centrale des Hautes-Alpes, puis accusateur public à Briançon. Il occupait encore ce poste le 1^{er} juin 1800, quand un arrêté du premier consul le nomma juge au tribunal d'appel de Grenoble. En même temps, il représentait au Corps législatif le département des Hautes-Alpes, par une décision du Sénat conservateur en date du 6 germinal an X, renouvelée le 17 février 1807. Sa carrière législative n'éveille aucun souvenir; elle prit fin en 1811. Il fut alors nommé conseiller à la Cour de Grenoble, et la Restauration, puis le gouvernement de Louis-Philippe le confirmèrent dans ce dernier poste.

BONTÉ-POLLET (PIERRE-JOSEPH), repré-

sentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Lille (Nord), le 1^{er} mai 1779, mort à Lille le 12 octobre 1864, était un ancien négociant, propriétaire à Lille. Il devint maire de cette ville, prit part sous la Restauration et sous Louis-Philippe aux luttes du parti libéral dans le département du Nord, et présida le banquet réformiste organisé par les radicaux de Lille. Élu, le 23 avril 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante par le département du Nord, avec 167,844 voix sur 294,867 votants, 278,352 inscrits, il siégea parmi les républicains modérés, et vota : le 9 août 1848, pour le rétablissement du cautionnement; le 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, contre l'amendement Grévy; le 21 octobre, contre l'abolition du remplacement militaire; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 25 novembre, contre l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie; » le 28 décembre, pour la réduction de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, contre la proposition Râteau; le 21 mars, contre l'interdiction des clubs; le 16 avril, pour le crédit de 1,200,000 francs destiné à l'expédition de Rome; le 2 mai, pour l'amnistie des transportés; le 11 mai, contre la mise en accusation du président et de ses ministres; le 18 mai, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

BONTIN (DE). — Voy. GISLAIN.

BONTOUX (PAUL-BENOÎT-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Gap (Hautes-Alpes), le 15 novembre 1763, mort à Gap, en 1811, fut d'abord administrateur du département des Hautes-Alpes, et envoyé, le 22 vendémiaire an IV, par ce département, au Conseil des Cinq-Cents, « à la pluralité des voix », dît le procès-verbal de l'élection. Il n'y resta pas inactif; fit décider, le 7 pluviôse an IV, que « les appels des jugements des anciens tribunaux de la police correctionnelle, portés aux tribunaux de district avant leur suppression, seraient jugés par les tribunaux criminels des départements »; réclama contre l'inexécution des lois sur les émigrés, et fit prendre (19 prairial), une résolution établissant qu'en cas « d'impossibilité de constater le précédé de deux personnes se succédant de droit et mises à mort dans la même exécution », la plus jeune serait présumée avoir survécu. Bontoux proposa aussi (floréal an V), l'abolition de plusieurs lois inconstitutionnelles. Il présenta la même année un rapport dont les conclusions tendaient à faciliter la rentrée en France de plusieurs individus qui avaient pris la fuite du temps de la mission de Saint-Just et de Lebas dans le département du Bas-Rhin. Bontoux adhéra au 18 brumaire, et fut nommé (12 prairial an VIII), président du tribunal civil de Gap. Il conserva cette situation jusqu'à sa mort.

BONTOUX (PAUL-EUGÈNE), député en 1877-78, né le 20 décembre 1820, était banquier et avait notamment en Autriche, depuis vingt-cinq ans, des intérêts financiers considérables, lorsqu'il fut élu, avec l'appui officiel du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, député conservateur de la circonscription de Gap (Hautes-Alpes), le 14 octobre 1877, par 8,120 voix sur 15,577 votants et 17,775 inscrits; son adversaire, M. Chaix, député républicain sortant, en avait réuni 7,374. La validation de cette élection vint en discussion devant

la Chambre, le 17 décembre 1877. Vivement attaquée par le rapporteur, M. Rubillard, et par M. Nadaud, elle amena à la tribune le principal intéressé. M. Bontoux s'attacha à prouver que sa candidature n'avait point été une « candidature excentrique ». « Depuis quatre-vingt-dix ans, dit-il, les membres de ma famille ont représenté le département. » Il soutint que les électeurs avaient voté librement et que la candidature officielle n'avait nullement été pratiquée en sa faveur. Les conclusions du rapport furent néanmoins adoptées, et M. Bontoux, invalidé par 313 voix contre 201, se représenta devant ses électeurs et échoua, le 27 janvier 1878, avec 3,214 suffrages seulement contre M. Chaix, élu par 8,622 voix.

Au mois de janvier 1882, à la suite de la faillite de la Société financière, l'*Union générale*, M. Bontoux, président du conseil d'administration de cette société, fut arrêté sur l'ordre de M. Humbert, garde des sceaux, avec le directeur de l'*Union générale*, M. Feder. A la Chambre des députés, M. Salis (de l'Hérault), avant interpellé, le 2 février 1882, le ministre de la Justice sur les mesures qu'il comptait prendre à l'égard des membres du conseil de surveillance de l'*Union générale*, M. Humbert répondit que la justice était saisie et qu'il fallait respecter l'indépendance des magistrats.

M. Bontoux fut condamné à quelques mois de prison. Il est aujourd'hui en Autriche, où il continue à s'occuper de finances.

BONTOUX (FÉLIX), député de 1881 à 1885, né à Sisteron (Basses-Alpes), le 13 décembre 1846, était maire de Sisteron, et membre du conseil général des Basses-Alpes pour le canton de la Motte, quand il se présenta aux élections législatives complémentaires du 28 novembre 1880, contre M. Paulon, candidat conservateur, élu avec 2,779 voix; il en avait obtenu lui-même 2,704. Il s'agissait de remplacer M. Thourrel, décédé. M. Félix Bontoux se présenta de nouveau aux élections générales de l'année suivante, et fut élu, cette fois, par 3,073 voix contre 2,618 accordées au député sortant, M. Paulon. Il s'inscrivit à la gauche radicale et vota avec ce groupe.

BONVICCINO (CONSTANT-BENOÎT), député au Corps législatif en l'an XII, né à Fossano (Italie), le 18 janvier 1741, mort à une date inconnue, membre de la consulte piémontaise, était docteur en médecine et professeur à Centallo, lorsqu'il fut élu, le 14 vendémiaire an XII, par le Sénat conservateur, député du département de la Stura au Corps législatif. Il en sortit en 1808.

BONVIÉ (JOSEPH-JOACHIM), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né le 26 juillet 1770, mort à une date inconnue, était négociant, quand il fut élu, le 12 mai 1815, membre de la Chambre des représentants « pour le commerce et l'industrie », par le département du Nord, avec 16 voix sur 27 votants. Il fut un des membres obscurs de cette courte législature.

BONVOUST (CHARLES), député au Corps législatif de l'an XII à 1815, né à Mortagne (Orne), le 11 août 1737, mort à Paris, le 21 juin 1811. Volontaire dans l'artillerie de terre, le 1^{er} mai 1753, il entra, en 1757, à l'École d'artillerie de La Fère, puis à celle de Strasbourg en 1758, et fut nommé lieutenant en second, le 27 mars 1760, dans la première brigade d'artillerie, lieutenant en premier l'année sui-

vante, capitaine en 1767, sous-aide major en 1768 et aide-major en 1771; il fut détaché à la manufacture d'armes de Klingenthal en 1774, et promu major, puis lieutenant-colonel sous-directeur d'artillerie à Nantes; il mit cette place (1792) en état de défense. Bonvoust fit ensuite, comme colonel du 6^e régiment d'artillerie à pied, les guerres de l'Ouest (1793), prit part, en l'an II, à cinq engagements contre les Vendéens, et fut enfin nommé général de brigade. Quelque temps suspendu de ses fonctions, il fut réintégré le 17 messidor an III et obtint sa retraite le 28 brumaire an XI. Commandeur de la Légion d'honneur (an XII), et président du collège électoral du département de l'Orne, il fut choisi le 9 thermidor an XII, par le Sénat conservateur, pour représenter ce département au Corps législatif, d'où il sortit en 1807.

BORD (LÉONARD), député au Corps législatif en l'an VIII, né à Vallières (Creuse), le 8 décembre 1744, mort à Paris, le 9 avril 1823, entra comme soldat, en 1762, au 17^e régiment d'infanterie, ci-devant Auvergne, devenu 17^e demi-brigade et plus tard 17^e de ligne. Il fit la campagne de 1762 en Hanovre, passa par tous les grades inférieurs, devint porte-drapeau en 1782, sous-lieutenant (1785) après vingt-trois ans de services, et prit part à la guerre d'Amérique. Capitaine en 1791, chef de bataillon et chef de brigade en l'an II, il suivit toutes les campagnes, de 1792 à l'an VIII, aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, de Rome, d'Helvétie, d'Angleterre, du Haut-Rhin et de Naples; en l'an VII les Anglais le firent prisonnier, puis le rendirent à la liberté. Il présida à Gènes l'année conseil de guerre de l'armée d'Italie. Bord fut élu, le 8 prairial an VIII, par le Sénat conservateur, député de la Vienne au Corps législatif, et se montra le serviteur docile de la politique consulaire et impériale. En l'an XII, le premier consul le crea commandeur de la Légion d'honneur. Il fit partie de la députation qui se rendit auprès de Napoléon pour le complimenter sur son avènement à l'empire. Le Corps législatif, qui l'avait déjà élu candidat pour la questure, le nomma son vice-président dans la séance du 7 avril 1806.

Attaché (1808) à l'état-major général du 4^e corps, aux ordres du duc de Dantzig, il reçut, le 1^{er} novembre, le commandement de la place de Bilbao, rentra à Paris par congé en 1813, fut admis à la retraite en 1814, et mourut sous la Restauration.

BORDAS (PARDOUX), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, puis au Conseil des Anciens, né le 14 octobre 1748, mort à une date inconnue, fut, au début de la Révolution, président du district de Saint-Yrieix. Il fit partie de l'Assemblée législative, le 31 août 1791, comme député de la Haute-Vienne, élu par 218 suffrages sur 232 votants; son rôle y fut modeste. A la Convention, où Bordas représenta (2 septembre 1792) le même département, il vota « pour la réclusion » de Louis XVI, mais contre l'appel au peuple et contre le sursis. Prenant une part active aux discussions financières et administratives, il fit rendre plusieurs décrets de liquidations d'offices, et présenta, le 26 prairial an II, un rapport sur la succession des Rohan-Soubise. Devenu secrétaire de la Convention, après avoir pris parti pour les Thermidoriens, il parla en-

core sur la liquidation de la dette publique, sur la liquidation des dettes des émigrés, etc., et obtint un décret sur les certificats d'arrérages des rentes sur l'Etat. Avec son collègue Jean-Bon-Saint-André, envoyé en mission dans les départements de la Charente, de la Gironde et de la Dordogne, il écrivait de Bordeaux à la Convention, le 9 nivôse an III : « Qu'il est beau à voir, le peuple bordelais! S'il se souvient de ses maux passés, ce n'est, citoyens collègues, que pour mieux s'accrocher au bonheur qu'il n'attend que de vous. Le sceau de la confiance est imprimé sur tous les visages; l'amour de la liberté est gravé dans tous les cœurs; dans toutes les sociétés il n'est qu'un cri : Hors la Convention, point de salut !... » De retour à Paris, Bordas prononça, le 16 juin 1795, sur les bases de la Constitution, un discours qui contribua à le faire nommer membre du comité de sûreté générale; dans ce discours, il combattait l'avis de la commission sur beaucoup de points, notamment quant aux pouvoirs à donner aux assemblées primaires; il désapprouvait les dénominations proposées pour le Corps législatif. « Le mot de *conseil* me semble, disait-il, insignifiant et trivial; celui d'*anciens* à quelque chose de dérisoire; j'aimerais mieux qu'une des sections s'appelât *Chambre des Cinq-Cents*, et l'autre *Séat*. Ces noms plus caractéristiques, plus augustes, ces noms réveillent de grandes idées, en rappelant de grands souvenirs; ils commanderaient mieux le respect, par cela seul que le temps les a consacrés. » Il opina pour que les deux Chambres, en cas de désaccord, se réunissent pour délibérer en commun. « On éviterait du moins les grands choes, et ce serait déjà beaucoup. »

Le 21 vendémiaire an IV, Bordas fut élu député au Conseil des Cinq-Cents, pour la Haute-Vienne, avec 147 voix; il intervint dans les débats relatifs au traitement du directeur général de la liquidation, aux assignats, au droit de successibilité des enfants naturels, etc. Sorti du Conseil des Cinq-Cents, il fut élu peu de temps après (23 germinal an V), par 110 voix, à celui des Anciens. Il demanda avec véhémence la déportation des conjurés de fructidor, et dit que, « pour profiter de la victoire, il fallait se montrer inexorable envers les vaincus. » Secrétaire, puis président de l'Assemblée, il prit encore plusieurs fois la parole : à propos des élections, des victoires de l'armée d'Italie, et de la « dépravation de l'esprit public par l'ancien Directoire » (13 messidor an VII). Adversaire du coup d'Etat de brumaire, il fit tous ses efforts pour s'opposer aux menées de Bonaparte, et fut en conséquence éliminé, le lendemain, du Conseil. Il parut, d'ailleurs, se rallier plus tard au gouvernement consulaire et impérial; car on le retrouve chef de bureau au ministère de la Justice, puis juge suppléant (1807) à la Cour de justice criminelle. Il passa en Suisse sous la Restauration.

BORDEAUX (JEAN-NICOLAS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Fresneaux-Mont-Chevrouil (Oise), le 4 novembre 1737, mort à Fresneaux-Mont-Chevrouil, le 16 octobre 1825, était procureur du roi en l'élection de Chaumont. On ne sait, à son sujet, que la date (19 mars 1789) de son élection comme député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Chaumont-en-Vexin.

BORDERIE (LOUIS-ARTHUR LE MOYNE DE

L'A), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Vitré (Ille-et-Vilaine), le 5 octobre 1827, fut élève de l'Ecole des chartes, et se fit connaître par diverses publications d'archéologie historique, empreintes d'un caractère religieux, entre autres la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Catholique et monarchiste, M. de la Borderie ne se rallia pas à l'Empire, et quand vinrent les élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, c'est comme conservateur royaliste qu'il figura sur la liste des élus d'Ille-et-Vilaine, le 10^e sur 12, avec 88,286 voix (109,672 votants, 142,751 inscrits). Il avait été conseiller général du département. Il siégea à droite, s'inscrivit au « Cercle des Réservoirs » et à la « réunion Colbert », et manifesta en toute occasion son éloignement pour les institutions républicaines. Membre de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, il rédigea le rapport sur le camp de Coulé, aborda peu la tribune, mais interrompit fréquemment les orateurs de la gauche. « M. de la Borderie, écrivait M. Jules Clère dans sa *Biographie des députés*, est bien connu des habitudes de la Chambre, à cause de l'étrange habitude qu'a l'honorable député d'Ille-et-Vilaine d'interrompre à tout propos et hors de propos les orateurs républicains par cette interruption : « Et la Commune! » Qu'il s'agisse de l'impôt sur le sel ou de la liberté de l'enseignement supérieur, M. de la Borderie ne varie pas son étrange interruption. » M. de la Borderie vota à l'Assemblée : 1^{er} mars 1871, pour la paix; 16 mai, pour les prières publiques; 10 juin, pour l'abrogation des lois d'exil; 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, contre le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, pour la démission de Thiers; 19-20 novembre, pour le septennat; 20 janvier 1874, pour la loi des maires; 16 mai, pour le ministère de Broglie; 30 janvier 1875, contre l'amendement Wallon. M. de la Borderie s'abstint, le 25 février 1875, sur l'ensemble des lois constitutionnelles.

BORDES (PAUL-JOSEPH), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, puis au Corps législatif en l'an VIII, né à Rimont (Ariège), le 14 avril 1761, mort à Rimont, le 13 août 1847, était administrateur municipal à Rimont; il fut plus tard juge de paix, puis commissaire près l'administration centrale du département. Elu, le 7 septembre 1792, membre suppléant de la Convention par l'Ariège, avec 159 voix sur 305 votants, il fut admis à siéger en remplacement de Vadier, le 15 floréal an III; son passage à l'Assemblée n'a laissé aucune trace. Il entra au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV (99 voix sur 189 votants), et y fut réélu le 24 germinal an VII. Il ne prit la parole qu'une seule fois dans cette Assemblée : pour protester (12 floréal an IV) contre le renvoi au Directoire de la pétition du citoyen Baby, commandant de l'armée révolutionnaire à Toulouse, qui réclamait des indemnités à cause des persécutions qu'il disait avoir essuyées après le 9 thermidor : Bordes l'accusait au contraire « d'avoir fait périr plusieurs habitants du département de l'Ariège, en les traduisant au tribunal révolutionnaire. » En 1798, Bordes revint à Toulouse en qualité de commissaire du Directoire exécutif. Partisan de Bonaparte et favorable au coup d'Etat de brumaire, il termina sa carrière parlementaire comme député au Corps législatif, choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur; il y siégea jusqu'en 1803.

BORDESOLLE ETIENNE TARDIF DE POMMEROUX, COMTE DE, député de 1815 à 1816, et pair de France, né à Luzeret (Indre) le 4 avril 1771, mort à Fontaine-les-Corps-Nus (Oise) le 3 octobre 1837, descendait en ligne directe de Jean Tardif, conseiller au Châtelet, qui fut mis à mort par les Ligneurs en 1591. Il entra au service en 1789, prit part à toutes les guerres de la République, et mérita, en 1802, un sabre d'honneur. A Austerlitz, il conquist le grade de colonel; au combat de Gussstadt, trois jours avant Friedland, il enfoua un carré russe avec un seul escadron, et reçut les insignes de maréchal de camp. L'année suivante, il détruisit à Aranjuez les débris de l'armée de Castanos, et contribua à la victoire de Médelin; trois mois plus tard, Bordesouille était à Wagram, ralliant ses troupes et chargeant l'ennemi à leur tête. En 1810 et 1811, il occupa le Mecklembourg; en 1812, à la grande armée, il prit le commandement d'une brigade de cavalerie légère sous les ordres du maréchal prince d'Éckmühl, s'empara de Mohilew et se distingua à la Moskowa. Créé baron de l'Empire le 17 mai 1810, il fut promu lieutenant général en 1812 et commandeur de la Légion d'honneur, le 14 mai 1813. Il combattit encore à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, à Leipsig, fit la campagne de France, et défendit pendant douze heures les hauteurs de Paris. Après l'abdication de Napoléon I^{er}, le général de Bordesouille se rallia au gouvernement des Bourbons et suivit Louis XVIII à Gand. Élu, le 22 août 1815, député de la Charente, par le collège de département, avec 89 voix sur 171 votants et 289 inscrits (le même jour il était élu également député de l'Indre), il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable et quitta la vie parlementaire en 1816, pour y rentrer comme pair de France, le 9 octobre 1823. Nommé la même année général en chef du corps de réserve à l'armée d'Espagne, il établit le blocus de Cadix et prit une grande part à la bataille du Trocadero. Il ne refusa pas le serment au gouvernement de Louis-Philippe, et resta à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

BORDET (HENRI), député en 1876, né à Vauxelles (Côte-d'Or), le 6 septembre 1820, fut nommé, en 1848, conseiller général de son département, et décoré le 15 août 1862. Pendant dix-huit ans, de 1852 à 1870, il fit partie du Conseil d'Etat impérial, comme auditeur et maître des requêtes. Il publia, durant cette période, quelques écrits relatifs à des matières économiques. Membre du conseil supérieur du commerce, il prit part, en 1870, à l'enquête sur la question monétaire. Il était aussi administrateur de la Société des agriculteurs de France, lorsque, après une première tentative infructueuse aux élections législatives du 8 février 1871, il fut élu, en 1876, député de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, par 6,588 voix (12,876 votants, 14,857 inscrits), contre 6,203 voix à M. Leroy. Il siégea à droite, dans le groupe de l'appel au peuple, et vota contre les 363, avec la minorité conservatrice, pour le ministère du Seize-Mai. Mais la dissolution lui fit perdre son mandat. Le 14 octobre 1877, il n'obtint que 6,940 voix contre 7,014 à M. Leroy, son ancien concurrent, qui fut élu. Porté sans plus de succès sur la liste conservatrice aux élections du 4 octobre 1885, il réunit 35,778 voix, tandis que le dernier élu des républicains, M. Lévêque, en avait 54,431.

BORDIER (JOSEPH-ETIENNE), député à l'As-

semblée constituante de 1789, né à Nemours (Seine-et-Marne), le 23 novembre 1745, mort à Bougigny (Seine-et-Marne), le 11 décembre 1813, était maire de la ville de Nemours. Il fut élu, le 16 mars 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Nemours, et entra à l'Assemblée le 25 janvier 1790, en remplacement de Berthier, décédé. Il vota avec la gauche de la Constituante et devint juge de paix en 1793.

BOREAU-LAJANADIE (NICOLAS-FRANÇOIS), député au Corps législatif en l'an IX, né en 1763, mort à une date inconnue, appartenait à la magistrature. Il était juge au tribunal civil de Confolens, quand il fut, le 24 nivôse an IX, élu député au Corps législatif pour la Charente, par décision du Sénat conservateur. Il siégea dans cette Assemblée pendant une année seulement.

BOREAU-LAJANADIE (CHARLES-JOSEPH-FRANÇOIS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et député de 1885 à 1889, petit-fils du précédent, né à Confolens (Charente), le 20 octobre 1825, ancien conseiller général, et conseiller à la Cour de Bordeaux, fut élu, le 8 février 1871, comme conservateur, représentant de la Charente à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 7, par 52,821 voix (70,607 votants, 114,376 inscrits). Il s'inscrivit d'abord à la réunion Feray, dont les membres déclaraient vouloir le maintien « de la forme républicaine actuelle », puis il passa au centre droit. Il vota, d'ailleurs, constamment avec les conservateurs: 1^{er} mars 1871, pour la paix; 16 mai, pour les prières publiques; 18 juin, pour l'abrogation des lois d'exil; 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, contre le retour à Paris; 24 mai 1873, pour la démission de Thiers; 19-20 novembre, pour le septennat; 4 décembre, pour le maintien de l'état de siège; 20 janvier 1874, pour la loi des maires; 30 janvier 1875, contre l'amendement Wallon, et 25 février, contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il fit partie de la commission du 4 septembre et de la commission du 18 mars, dont il fut même un des rapporteurs.

M. Boreau-Lajanadie ne fut pas réélu le 20 février 1876: il échoua dans l'arrondissement de Confolens avec 3,062 voix contre 3,014 à M. Marchand, et 7,230 au candidat républicain élu, M. Duclaud. Il rentra au Parlement le 4 octobre 1885, comme l'élu du département de la Charente, le 6^e et dernier de la liste conservatrice, avec 47,623 voix (88,972 votants, 112,037 inscrits). Il siégea à droite et a voté, notamment, dans la dernière session: contre le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et contre les deux demandes de poursuites visant trois députés membres de la ligue des Patriotes (2 avril), et le général Boulanger (4 avril).

BOREL (JEAN-LOUIS), ministre de la Guerre de 1877 à 1879, né à Fanjeaux (Aude), le 3 avril 1819, sortit, comme sous-lieutenant d'état-major, de l'Ecole de Saint-Cyr en 1840, et fut promu lieutenant en 1843, capitaine en 1845, major en 1855, lieutenant-colonel en 1858, colonel en 1864. Dans les campagnes de Crimée et d'Italie, il avait été attaché, comme aide de camp, au maréchal de Mac-Mahon. En 1869, ayant quitté le service actif, il fut nommé

chef d'état-major de la garde nationale de Paris, mais la guerre franco-allemande, qui éclata l'année suivante, le fit rentrer dans l'activité. Promu général de brigade peu de temps après le 4 septembre 1870, il appartint, comme chef d'état-major, à l'armée de la Loire, puis à l'armée de l'Est. Il prit part, en 1871, à la répression de l'insurrection de la Commune, devint général de division, commanda quelque temps à Reims, fut appelé par le général du Barail, lors de son passage au ministère de la Guerre, aux fonctions de chef d'état-major du ministre, et occupa ensuite une situation analogue auprès du gouverneur de Paris. Après l'insuccès et la démission du cabinet présidé par M. de Rochebouët, le général Borel fut appelé à succéder à ce dernier comme ministre de la Guerre, dans le cabinet du 14 décembre 1877. Malgré ses opinions conservatrices, son avènement au pouvoir ne fut pas vu avec défaveur par la presse républicaine, qui se plaisait à rappeler que M. Borel, devant la commission d'enquête instituée par l'Assemblée nationale pour examiner les actes du gouvernement de la Défense nationale, ne s'était pas montré hostile aux hommes du 4 septembre. De fait, le nouveau ministre donna un gage à la majorité de gauche de la Chambre des députés, en décidant d'enlever le commandement d'un corps d'armée au général Ducrot, dont le rôle politique avait inquiété les gauches à la suite du Seize-Mai. Mais bientôt le général Borel montra une tendance de plus en plus marquée à se rapprocher de la droite; il n'hésita même pas en quelques circonstances, par exemple au Sénat, dans le débat relatif à la nouvelle loi sur l'état-major, à tenir un langage en opposition avec celui de ses collègues du cabinet. Des conflits s'élevèrent, et la presse républicaine s'empara pour mener contre M. Borel une campagne assez vive. Lors que les élections de janvier 1879 eurent définitivement déplacé la majorité du Sénat, en augmentant le nombre des sénateurs républicains, le général Borel dut se retirer: il donna sa démission le 13 janvier et reçut, en compensation, le commandement du 3^e corps d'armée. — Le 12 juillet de la même année, il fut promu grand officier de la Légion d'honneur.

BOREL DE BRETIZEL (DURAND, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents, puis de 1817 à 1820 et de 1822 à 1827, né à Beauvais (Oise), le 23 juillet 1764, mort à Paris, le 1^{er} mai 1839, était issu d'une famille dont plusieurs membres avaient occupé les fonctions de lieutenants généraux civils et criminels du bailliage. Reçu, à l'âge de dix-neuf ans (1783), licencié en droit et avocat au Parlement de Paris, il remplit, après 1789, différentes fonctions administratives et judiciaires, fut inquiété en 1793 et remis en liberté après le 9 thermidor. Le 25 vendémiaire an IV, Borel de Bretizel fut élu, par 154 voix, député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents. Il y fit adopter (an IV) un mode de remplacement par élection des commissaires près les tribunaux civils, et fit prendre, en l'an V, une résolution pour régulariser les droits des usufruitiers des maisons vendues nationalement avec réserve d'usufruit. Il se prononça contre la loi d'ostracisme du 18 fructidor. Dans la discussion d'un projet sur les *institutions civiles*, Borel, tout en louant les intentions philanthropiques du rapporteur, s'éleva contre toutes les cérémonies religieuses dont on proposait d'accompagner la célébration des actes de naissance, de mariage et de sé-

pulture. Le 18 brumaire trouva dans Borel un zélé partisan: aussi vint-il prendre place, par le choix du Sénat, le 11 germinal an VIII, au Tribunal de cassation, et reçut-il, le 4 frimaire an XII, la croix de la Légion d'honneur. Il vota pour l'élevation de Bonaparte à l'Empire. Converti, après 1815, au gouvernement de la Restauration, il fut nommé conseiller à la Cour de cassation. Ce fut lui qui fut chargé (*l. le Moniteur* du 15 janvier 1816) d'offrir au roi, au nom des habitants de Beauvais, le mouton que cette ville, de temps immémorial, était dans l'usage de présenter aux rois de France au jour de l'an. Peu de temps après, le 20 septembre 1817, il fut élu député de l'Oise au collège de département, par 305 voix sur 502 votants et 1,181 inscrits, contre 197 voix à M. Stanislas de Girardin. Il siégea dans la majorité ministérielle jusqu'en 1820, fut réélu le 16 mai 1822, par 173 voix sur 278 votants, 320 inscrits, puis le 25 février 1824, dans le 1^{er} arrondissement de l'Oise (Beauvais), par 281 voix sur 429 votants et 475 inscrits, contre 143 voix à M. Danse, magistrat. A la fin de cette dernière législature, chargé du rapport sur le projet de loi concernant le jury, il s'opposa à la question préjudicielle élevée par M. de la Bourdonnaye, et résuma avec talent la discussion générale. Borel de Bretizel échoua aux élections de 1827 et de 1830 contre M. Levailant. Après la révolution de Juillet, le duc d'Orléans, qui l'avait précédemment admis, en 1814 dans son conseil particulier, le choisit, quand il fut devenu roi, pour administrer les biens considérables que le legs universel du duc de Bourbon transmit au jeune duc d'Anjou. En 1838, l'état de santé de Borel de Bretizel l'obligea à résigner ses fonctions de conseiller à la Cour de cassation. Il mourut l'année d'après.

BOREL-VERNIÈRES (JEAN-BAPTISTE-JULIEN), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 24 juillet 1765, mort à une date inconnue, fut administrateur du département de la Haute-Loire, puis conseiller municipal à Brioude et président du tribunal de commerce de cette ville. Elu, le 24 germinal an VI, député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents, il y fit voter (12 germinal an VII) l'ordre du jour sur « les propositions du citoyen Aubry, géomètre, relativement au système décimal pour lequel ce citoyen présentait une nomenclature nouvelle ». Le 16 germinal, il combattit une proposition tendant à faire aux coupables, qui dénonceraient leurs complices, remise de la peine qu'ils auraient encourue.

BORELLI (CHARLES-LUCE-PAULIN-CLÉMENT), pair de France, né à Villefort (Lozère), le 20 décembre 1771, mort à Paris, le 22 septembre 1849, entra au service en 1793, en qualité de sous-lieutenant, dans le 14^e régiment de chasseurs à cheval, et, après plusieurs campagnes aux armées de l'Ouest et d'Italie, parvint au grade de chef d'escadron. Appelé à la grande armée en 1805, il fit, près du maréchal Lannes, les campagnes d'Allemagne, de Prusse et de Pologne. Dans la première, il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur, et dans la dernière, il fut nommé adjudant commandant; il avait été blessé plusieurs fois. L'armée d'Espagne s'organisant, il obtint d'en faire partie et se rendit à Madrid. Le prince Murat, qui commandait en chef, le chargea d'aller à Ciudad-Rodrigo recevoir et inspecter l'armée portugaise qui passait au service de la France. En 1812, il fut nommé sous-chef d'état major

de la cavalerie à l'armée de Russie et se distinguant aux combats de Vitepsk, Smolensk, Borodino, etc. Après la bataille de la Moskowa, il fut fait général de brigade ; chef d'état-major du 14^e corps de la grande armée, en 1813, baron de l'Empire le 28 avril de la même année, le général de Borelli suivit le sort de la garnison de Dresde, et ne rentra en France qu'en 1815. Il fut, pendant les Cent-Jours, chef d'état-major de la garde nationale de Paris ; plus tard, le gouvernement de Juillet le confirma dans ce grade. En 1817, il avait été désigné pour présider le collège électoral de département de la Lozère, son pays natal. Le gouvernement de Louis-Philippe le fit pair de France, le 7 novembre 1839 ; la République de 1848 le mit à la retraite comme général de division.

BORGNIÉS-DESBORDES (FRANÇOIS-MARIE), député de 1818 à 1820, né à Brest (Finistère), le 14 juillet 1769, mort à une date inconnue, propriétaire, négociant et manufacturier, était maire d'Henvic, près Morlaix, depuis l'an IX, quand il fut élu, le 21 octobre 1818, député du Finistère au collège de département. Il siégea au côté gauche, comme son ami et collègue Guilhem, et vota avec les libéraux, dans la session de 1819, contre les lois d'exception. Il fut aussi des 95 opposants au nouveau système électoral. Une biographie de 1820 lui consacre cette brève notice : « *Desbordes-Borgnies*. — Un des muets du côté gauche. Il a cinq pieds et cinquante ans. Son esprit, ses manières n'ont rien de bien distingué ; mais il est plein de patriotisme et de probité. C'est l'ombre de M. Guilhem. »

BORIE (JEAN), député à l'Assemblée législative de 1791, et membre de la Convention nationale, né à Saint-Basile-de-Meyssac (Corrèze), le 24 novembre 1756, mort à une date inconnue, était avocat, devint juge de paix dans son pays, adopta avec ardeur les principes révolutionnaires, et fut, le 31 août 1791, élu député de la Corrèze à l'Assemblée législative, par 262 voix sur 343 votants. Il siégea dans la majorité, mais s'occupa surtout de questions d'affaires, fit décréter l'organisation des bureaux de liquidation, amenda le projet de décret sur les coupons d'assignats, discuta la loi des passeports, obtint la suppression de la caisse des économats, etc. Dans la Convention, où la Corrèze l'envoya le 4 septembre 1792, à l'unanimité des votants, le rôle politique de Borie fut plus important. Outre un grand nombre de décrets de comptabilité, il fit voter, le 30 octobre 1792, une résolution obligeant les ministres à « énoncer dans leurs comptes, à chaque article de dépense, le décret qui l'a autorisée ». — « Ils détailleront les motifs qui ont donné lieu à chaque ordonnance, et produiront à l'appui les marchés, états et pièces qui peuvent constater la nécessité de la dépense. » Il vota la mort de Louis XVI, et motiva son opinion en ces termes : « La Convention a décrété qu'elle jugerait Louis Capet. Elle a décrété qu'elle le jugerait définitivement. C'était mon opinion, que je ne dois pas développer en ce moment. Elle a reconnu, à l'unanimité, que Louis Capet est coupable d'attentat contre la sûreté et la liberté du peuple français. Ce crime est puni de mort d'après le Code pénal. Je suis esclave de la loi. Je vote pour la mort. » — Envoyé en mission près l'armée du Rhin avec ses collègues Milhaud et Ruamps, il écrivit, le 19 août 1793, à la Convention : « Nous avons fait paraître une proclamation que nous

adressons à tout le peuple français, et en particulier aux habitants des frontières, afin de faire lever une armée révolutionnaire qui, au moment d'une bataille décisive, enfonce de toutes parts les rangs de l'ennemi et l'encantisse pour jamais. Trois mille républicains des campagnes se sont ralliés aujourd'hui autour du commandant de la garde nationale de la commune de Pfaffenhofen. Ils sont partis ce matin à six heures, avec leurs armes et des vivres pour huit jours ; ils gardent les gorges de Barnenthal. Ces nouveaux Spartiates sont bien décidés de mourir tous à leur poste, plutôt que de laisser passer l'armée prussienne, qui se dispose à pénétrer par ce côté sur le territoire de la ci-devant Alsace... » Une nouvelle mission l'appela dans les départements du Gard et de la Lozère (1794). Dans le Gard, il prit un arrêté (4 juin 1794), déclarant suspect tout prêtre qui exercerait ses fonctions : « Le désœuvrement, ajoutait-il, est un crime politique ; les districts pourront employer ces prêtres aux travaux publics. » Dans la Lozère, de germinal à messidor an II, il poursuivait les prêtres même constitutionnels, « qui répugnent les opinions républicaines ». N'ayant pu obtenir la création d'un tribunal révolutionnaire à Mende, il faisait transporter les suspects devant celui de Nîmes. Il rendit compte de ces missions dans une lettre qui fut lue à la séance du 6 messidor an II, et où il informait l'assemblée de la « régularité, de la précision et de la promptitude » avec laquelle le gouvernement révolutionnaire avait été organisé dans le Gard. Dans la séance de la 2^e sans-culottide de l'an II (18 septembre 1794), il demanda compte de l'application de la loi contre les nobles et les prêtres et fit voter un décret pour hâter leur exécution. Le zèle révolutionnaire de Borie le rendit des plus suspects aux Thermidorien. Plusieurs fois dénoncé à la tribune de la Convention, notamment par Berthezène et par des pétitionnaires du Gard qui l'appelaient « ce monstre de la nature, de la politique et des factions », il fut décrété d'arrestation les 1^{er} et 2^e prairial an III, avec les derniers Montagnards. Il évita cependant l'échafaud, ayant été compris dans l'amnistie du 4 brumaire.

BORIE (NICOLAS-YVES), député au Corps législatif en l'an X, né à Tréguier (Côtes-du-Nord), le 24 février 1757, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 18 avril 1805, entra dans l'administration après le 18 brumaire et fut nommé préfet d'Ille-et-Vilaine. Le Sénat conservateur le choisit, à la date du 6 germinal an X, pour représenter ce département au Corps législatif, dont il fit partie jusqu'à sa mort.

BORIE (ETIENNE-LÉON), député de 1885 à 1889, né à Dourgne (Tarn), le 21 mars 1843, passa quelques années dans l'enregistrement, puis quitta l'administration pour s'occuper d'industrie et de commerce, et fonda à Tulle une fabrique de pâtes alimentaires. Il se présenta une première fois aux élections législatives du 21 août 1881, mais il n'obtint alors, dans la 1^{re} circonscription de Tulle, que 4,329 voix contre 5,299 à M. Vachal. En 1882, il devint maire de Tulle ; il avait résigné cette fonction lorsqu'il fut élu sur la liste républicaine radicale de la Corrèze, aux élections d'octobre 1885, au scrutin de ballottage, par 34,812 voix sur 53,252 votants et 88,737 inscrits. M. Borie siégea d'abord parmi les radicaux de la Chambre, et vota avec ce groupe. Dans la dernière

session, il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1839), *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet), *contre* les poursuites contre trois députés, membres de la Ligue des patriotes (14 mars), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *contre* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

Activement mêlé au « mouvement boulangiste », il fut un des premiers députés qui donnèrent leur adhésion à la politique du général, et fut inscrit aussitôt sur la liste des membres du comité central du parti « républicain national », dit comité de la rue de Sèze.

BORIE-CAMBER (ETIENNE-MARIE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Sarlat (Dordogne), en 1737, mort à Cognac (Charente), le 18 juillet 1804, était avocat à Sarlat. Il fut élu membre de la Convention par le département de la Dordogne, le septembre 1792, par 437 voix sur 661 votants. Dans le procès de Louis XVI, il répondit au 3^e appel nominal : « Je prononce la mort », et prit d'ailleurs peu de part aux grandes discussions de l'assemblée. Le 24 vendémiaire an IV, son département le réélut au Conseil des Cinq-Cents, par 167 voix sur 425 votants. Il adhéra au 18 brumaire, et devint (11 prairial an VIII) juge au tribunal civil de Cognac.

BORNE (LAURENT), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pradelles (Haute-Loire), le 24 août 1769, mort à Brioude (Haute-Loire), le 18 décembre 1814, procureur-syndic et administrateur de ce district, puis receveur de l'arrondissement, fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents. Au nom de la commission chargée d'examiner le message du Directoire exécutif sur la police criminelle de Paris, il fit, dans la séance du 11 nivôse an IV, un rapport dans lequel il proposa : l'augmentation du nombre des « directeurs du jury d'accusation », la formation quotidienne des tableaux du jury : suivant l'art. 492 du Code des délits et des peines, le directeur du jury ne pouvait former que le décadi son jury d'accusation, lequel ne s'assemblait que le décadi suivant. Les conclusions du rapport de Borne furent adoptées le 18 nivôse. Il demanda, le 22 du même mois, que chaque membre prêtât individuellement serment de fidélité à la Constitution de l'an III. Borne prit la parole plusieurs fois encore sur les troubles de Lyon et de Marseille et contre le recours en cassation de certains jugements de la Haute-Cour nationale; sur le droit de succession des ci-devant religieux, etc. Le 27 pluviôse an V, à propos d'une pétition des habitants de Toulouse, relative aux troubles qui s'étaient produits dans cette ville, il eut une violente altercation avec plusieurs membres de l'assemblée, notamment avec Lesage-Sénault, qui prononça, dit le *Moniteur officiel*, le mot de « conspirateur ». Borne insistait pour la lecture de la pétition, qui rejetait sur les « anarchistes » la responsabilité du mouvement et accusait les officiers municipaux. Le 20 floral, il intervint dans la discussion du projet de Bontoux relatif aux lois inconstitutionnelles, et s'éleva avec vivacité contre le projet d'excepter de la déportation Barère, qu'il traita de « bourreau du peuple ». D'accord avec Dumolard, il combattit (5 messidor) le Directoire au sujet des affaires d'Italie, et réclama des

explications sur les événements qui avaient suivi, dans les Etats de Venise, le manifeste du général Bonaparte, et sur la révolution accomplie dans la République de Gènes. Compris, le lendemain du 18 fructidor, sur la liste des déportés, il se rallia plus tard au royalisme, fut nommé sous-préfet à Brioude en 1815, et conserva ce poste jusqu'en 1830.

BORNE DES FOURNEAUX (EDME-ETIENNE, COMTE), député au Corps législatif de 1811 à 1815, et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Vezelay (Yonne), le 22 avril 1767, mort à Paris, le 20 février 1849, était sergent, en garnison à Amiens, au moment de la Révolution. Il contribua à réprimer dans cette ville un mouvement insurrectionnel, et fut nommé sous-lieutenant le 26 décembre 1790. Lieutenant, puis capitaine en 1791, lieutenant-colonel en 1792, il s'embarqua, à la tête du 43^e régiment d'infanterie, pour Saint-Domingue, fut appelé au commandement militaire de la place et de l'arrondissement de Saint-Marc (1793), se distingua dans plusieurs engagements et devint bientôt, dans la colonie, commandant en chef de « l'armée de l'Ouest ». De retour en France le 20 thermidor an II, un arrêté du comité de salut public le nomma général de division et le renvoya à Saint-Domingue, sous les ordres du général Lavaux. Il y prit le commandement de Port-au-Prince, et reçut, le 10 messidor an IV, le titre d'inspecteur général de l'Ouest et du Sud de la colonie. Après un nouveau séjour en France, il fut fait commandant de la Guadeloupe, reçut l'ordre de passer en Egypte en l'an IX, mais fut pris par les Anglais dans le détroit de Gibraltar; à la suite d'un combat acharné où il vit périr ses trois aides de camp, son frère, son neveu, et fut lui-même blessé à la poitrine, il revint en France, ayant été échangé sur parole. C'était le moment où se préparait une nouvelle expédition de Saint-Domingue; il repartit, sous les ordres du général Leclerc, et fit encore dans l'île une brillante campagne : le 25 pluviôse an X, il remporta à Plaisance une victoire complète sur les troupes de Toussaint-Louverture, et lui prit 5,000 hommes. Il revint en France le 24 vendémiaire an XI, et fut fait, le 25 prairial an XII, commandeur de la Légion d'honneur. Créé chevalier de l'Empire en 1808, il entra, le 4 mai 1811, au Corps législatif, par décision du Sénat conservateur, pour y représenter le département de l'Yonne. Vice-président de cette assemblée, il occupa plusieurs fois le fauteuil. Le 12 avril 1813, il reçut le titre de baron de l'Empire, parut se rallier à la première Restauration qui le fit grand-croix de la Légion d'honneur, revint pendant les Cent-Jours à la Chambre des représentants, et commanda les troupes chargées de défendre les hauteurs de Montmartre.

En non-activité depuis le 1^{er} août 1815, il fut admis à la retraite le 30 décembre 1818, et fait comte par Louis XVIII. Remis en activité, du 1^{er} avril 1820 jusqu'à la révolution de Juillet, il obtint définitivement sa retraite le 19 août 1831. Ses dernières années s'écoulèrent en dehors de la politique.

BORREL (HYACINTHE-MARCELLIN), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à la Salle (Hautes-Alpes), le 16 août 1756, mort le 2 mai 1796, était négociant à Briançon, devint procureur-syndic de ce district et fut élu, le 3 septembre 1792, membre de la Convention par le département